



Commission pastorale foncière – Secrétariat national

Conseillère en communication

---

LIBÉRER

## **La Commission Pastorale de la Terre lance sa publication nationale « Conflits dans les campagnes brésiliennes » : elle révèle que l'incidence de la violence a été l'an dernier la plus élevée depuis qu'existe la publication**

Le 22 avril, la Commission Pastorale de la Terre (CPT) lance la 38<sup>e</sup> édition de la publication *Conflits dans les campagnes brésiliennes*, qui fait le bilan des violences liées aux questions agraires enregistrées dans le pays au long de l'année 2023. En cette première année du troisième mandat du président Lula, ce sont les chiffres les plus élevés jamais enregistrés depuis 1985, quand a commencé ce registre : au total, on compte **2.203 conflits**, contre 2.050 l'année précédente et 2.130 en 2020, année qui jusqu'alors détenait la première place.

La plupart des conflits enregistrés concerne la **terre** (1 724, ce chiffre est aussi le plus élevé enregistré par la CPT) ; viennent ensuite les cas de **travail esclave en milieu rural** (251) et les conflits liés à **l'eau** (225). Parmi les États, le chiffre le plus élevé a été enregistré dans la Bahia, avec 249, suivi du Pará (227), du Maranhão (206), de Rondônia (186) et de Goiás (167). S'agissant des grandes régions, la région Nord est a connu le plus grand nombre de conflits (810), suivie du Nord-Est (665), du Centre-Ouest (353), du Sud-Est (207) et finalement de la région Sud (avec 168 occurrences).

Au total, dans tout le Brésil, 950.847 personnes ont été impliquées dans ces conflits, dans lesquels 59.442.784 hectares de terre se trouvaient en dispute. Le nombre de personnes impliquées est supérieur aux 923.556 personnes impliquées dans des conflits dans les campagnes en 2022 (+2,8%), mais les superficies en dispute sont inférieures (en recul de 26,8 % ; en 2002 on avait comptabilisé 81.243.217 hectares en dispute).

**Conflits de terre** – Sur les 1.724 occurrences enregistrées dans cette catégorie, **1.588 concernent des violences contre l'occupation et la possession, et/ou contre la personne**. Dans le premier type de violence, on observe une augmentation des cas d'invasion, **avec 359 occurrences enregistrées en 2023, affectant 74.858 familles, contre 349 cas en 2022**. Le nombre d'expulsions a également augmenté (37 occurrences et 2.163 familles en 2023, contre 23 occurrences et 596 familles en 2022). Ainsi 2023 est, derrière 2016, au 2<sup>o</sup> rang des années pour ce qui est des familles

expulsées de leurs territoires. Les menaces **d'expulsion par voie judiciaire** (qui passent de 138 à 183) et les **expulsions judiciaires réalisées** (de 17 à 50) ont également considérablement augmenté.

Au 2<sup>o</sup> rang des faits de violence contre l'occupation ou la possession de la terre, la pratique du '*pistolage*' (tueurs à gages) est le deuxième type de violence pour le nombre d'occurrences enregistré en 2023 (264), en augmentation de 45 % par rapport à 2022 ; le chiffre de familles affectées est aussi le plus élevé enregistré par la CPT en matière de violence contre les familles, avec un total de 36.200 familles touchées. Les paysans sans-terres ont été les principales cibles de ces actions, avec 130 occurrences, suivis par les 'occupants' ('*posseiros*') : 49, les autochtones : 47 et les *quilombolas* : 19. La destruction de biens (101), de maisons (73) et de champs cultivés (66) font aussi partie du lot d'actions violentes menées contre la permanence des populations sur leurs territoires.

**Travail esclave en milieu rural** – En 2023, on a enregistré dans les campagnes 251 cas de travail esclave, et 2.663 personnes ont pu être retirées de cette condition. Ce sont les chiffres les plus élevés depuis 10 ans. Les états les plus touchés ont été ceux de Goiás (699 personnes), Minas Gerais (472), Rio Grande do Sul (323), et São Paulo, avec 243 personnes retirées du travail esclave. Les activités qui, en 2023, ont compté le plus grand nombre de travailleurs 'esclaves' sont la canne à sucre, avec 618 travailleurs ; les cultures à caractère permanent, avec 598 ; les cultures temporaires, avec 477 ; les autres activités rurales, avec 273. Ces chiffres pourraient être encore plus élevés, en particulier dans les régions Nord et Nord-Est, s'il y existait une politique plus structurée d'inspection et de lutte contre le travail esclave.

**Conflits liés à l'eau** – Les registres de violences sont stables entre les 2 dernières années (225 en 2023 ; 228 en 2022), mais ces données demeurent élevées par rapport au début de la dernière décennie. Domine parmi les cas recensés le non-respect des procédures légales par le gouvernement et les entreprises privées (78 cas) ; viennent ensuite la destruction et/ou la pollution (56), la réduction et l'entrave à l'accès à l'eau (48) et la contamination par les pesticides (26). Les fermiers, les gouvernements des États, les entreprises, les barrages hydroélectriques et les sociétés minières continuent d'être les principaux responsables de ces conflits, dont les premières victimes se trouvent parmi les populations autochtones (24,4 %), les pêcheurs (21,8 %), les riverains (13,3 %), les *quilombolas* (12,4 %) et les paysans installés sur les terres de la réforme agraire (8,4 %).

**Violence contre la personne** – On a recensé 554 occurrences et 1 467 personnes touchées, parmi lesquelles 31 assassinats, soit une diminution de près de 34 % par rapport à l'année précédente, où 47 personnes avaient été tuées dans les campagnes. La plus forte proportion de victimes a été enregistrée dans l'État de Rondônia (avec 5 décès), suivi de l'Amazonas, de la Bahia, du Maranhão et du Roraima, avec 4 victimes chacun. Au total 14 indigènes et 9 sans-terres ont

perdu la vie : ce sont ces populations qui souffrent le plus de ce type de violence extrême ; viennent ensuite les *posseiros* (4) et les *quilombolas* (3). Au cours des dix dernières années, sur un total de 420 personnes assassinées dans la lutte pour la terre, les travailleurs sans terre ont été parmi les plus grandes victimes (151), suivis par les autochtones (90). Parmi ces victimes mortelles de la violence rurale, 7 étaient des femmes. Le type de violence qui a fait le plus de victimes est la **contamination par les pesticides**, avec 336 victimes ; elle est suivie par les **menaces de mort** (218), **l'intimidation** (194), **la criminalisation** (160), **la détention** (135), **les voies de fait** (115), **l'emprisonnement** (90) et **l'incarcération privée** (72), tous en augmentation par rapport à 2022.

**Principales causes de violence** – Les principaux agents à l'origine de la violence dans les conflits de terre sont les fermiers : ils ont été responsables de 31,2 % des violences causées dans cet ensemble, suivis par les entreprises (19,7 %), le gouvernement fédéral (11,2 %), les accapareurs de terres (9 %) et les gouvernements des États (8,3 %). Dans le cas du Gouvernement fédéral, en dépit d'une légère diminution de la violence totale provoquée et d'une plus grande ouverture au dialogue avec les mouvements sociaux – marquée par la restructuration de ministères tels que le Développement Agricole, les Droits de l'Homme ou la Justice, et par la création du ministère des Peuples Autochtones, on n'a pas observé de réel progrès dans la conquête des droits des populations paysannes et traditionnelles, spécialement dans le domaine de la réforme agraire et de la démarcation des territoires indigènes.

Par ailleurs, on note que les gouvernements des États ont exercé une intense répression policière dirigée contre les campements et les *assentamentos*, les communautés quilombolas et les terres autochtones, en particulier dans les États de Goiás, Bahia, Mato Grosso do Sul, Tocantins, Maranhão et Rondônia. On peut en dire autant pour ce qui est de l'action législative menée tant au niveau des États que de la Fédération : la progression de la représentation des '*ruralistes*' se traduit par des changements de législation comme, par exemple, en matière de « référence temporelle » (pour limiter la possibilité de légalisation de territoires indigènes), de législation foncière, de légalisation de pesticides, ou encore d'autorisation de la pulvérisation aérienne de ces pesticides.

**Amazonie légale** – Dans cette région, qui représente près de 60 % du territoire brésilien, la déforestation a reculé, avec une intensification des actions d'inspection de la police fédérale pour combattre l'exploitation minière illégale. La violence s'est par contre accrue dans des régions telles que la triple frontière des États d'Amazonas, Acre et Rondônia (désignée par le sigle AMACRO ou par le nom de « zone de développement durable d'Abunã-Madère »). Sur les 31 assassinats enregistrés nationalement, 8 ont eu lieu dans cette région ; 5 d'entre eux ont été causés par des accapareurs de terres. Présentée comme un « modèle » de développement axé sur la socio-biodiversité, cette région est devenue l'épicentre de l'accaparement de terres destinées à

l'exploitation forestière et à l'élevage de bétail, et présente des taux élevés de déforestation, d'incendies et de conflits.

**Actions de résistance** – Également enregistrées dans ce rapport sur les Conflits dans les campagnes, les actions de résistance ont aussi connu une augmentation significative en 2023, puisqu'on a compté 119 nouvelles occupations et reprises de terres ; 22 d'entre elles ont été menées par des peuples autochtones, 3 « reprises » ont été le fait de groupe *quilombolas* ; 94 autres actions par eu pour protagonistes d'autres groupes sociaux. Il y a eu également 17 campements promus par des sans-terre et/ou des *posseiros*, davantage que le chiffre enregistré en 2022 (5). La quantité d'actions de résistance a recommencé à augmenter à partir de 2021, mais reste encore au dessous des chiffres de la série décennale.

**Rapport** – Préparé chaque année depuis près de quatre décennies par le CPT, Conflits dans les Campagnes constitue une source d'informations pour les chercheurs, les universités, les médias et les agences gouvernementales ou non gouvernementales. Cette publication est élaborée principalement à partir du travail des agents de pastorale de la CPT, présents dans les équipes régionales où ils et elles travaillent auprès de communautés rurales de tout le Brésil. Ce travail est complété par le travail de vérification réalisé au jour le jour sur les cas dénoncés, ainsi que les sur les informations et documents collectés, travail mené par l'équipe de documentalistes du Centre de documentation Dom Tomás Balduino (Cedoc).

**Service – Lancement national du rapport « Conflits dans les campagnes. Brésil 2023 »**

**Date** : lundi 22 avril 2024 à partir de 9h00

**Lieu** : Siège de la Conférence Nationale des Evêques du Brésil – CNBB (Secteur des Ambassades Sud, Bloc 801, Conj. B – Aile Sud)

Pour l'accès aux données brutes, veuillez contacter notre Service de Communication : [comunicacao@cptnacional.org.br](mailto:comunicacao@cptnacional.org.br)